

Compte-rendu de la CAP des Inspecteurs du 25 avril 2019

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par :

Natacha GAUDEVIN (DDPP Puy-de-Dôme) ; Anne-Marie ROBUSTI (DDCSPP Hautes-Alpes) ;
Grégory CUQ (DDCSPP Tarn et Garonne) et Estelle MERLIN (DIRECCTE Grand-Est)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2018
2. Adoption du règlement intérieur de la CAP n° 2 ;
3. Exploitation des tableaux de mutations 2019 ;
4. Examen des demandes de mutation hors-tableaux ;
5. Questions diverses.

Déclaration liminaire des élus SOLIDAIRES CCRF & SCL

Madame la présidente,

Le projet de loi Fonction Publique actuellement en discussion au parlement risque fortement de casser le statut général de la Fonction Publique en permettant des recrutements sur des emplois précaires de non titulaires. S'ajouteraient à ce projet la fusion des CT et des CHSCT ainsi que la réduction drastique du champ d'application des CAP, instance incontournable en matière de gestion des personnels dont la parité est garante de la transparence et de l'égalité de traitement des agents.

La direction générale délègue le pilotage de notre administration à des cabinets de conseils (Ernst & Young et Eurogroup) avec lesquels elle envisage d'externaliser certaines de nos missions :

- accueil du public*
- sécurité sanitaire des aliments,*
- contrôle des aires de jeux, ...*

SOLIDAIRES CCRF & SCL attire votre attention sur la situation des agents en charge de ces missions et, dans ce contexte, appelle tous les agents à se mobiliser le 9 mai 2019 pour la journée de grève et de manifestations pour s'opposer à la réforme Fonction Publique et à la casse de la DGCCRF.

Par ailleurs, nous avons appris que la référente déontologue a commencé un tour de France indiquant notamment que le « fameux » code de déontologie serait prochainement publié !!! Ce code a-t-il fait l'objet d'une consultation des OS ?

SOLIDAIRES ne se souvient pas d'y avoir été associé ... du moins depuis l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale.

Pendant ce temps, la situation des petits départements continue à se dégrader et la solution des IP bi-départementaux s'apparente à un pansement sur une jambe de bois. Face aux effectifs qui s'effondrent dans les directions et au départ d'agents dans les

secrétariats généraux bientôt mutualisés, ce n'est pas la modification des indicateurs qui apportera les solutions que les consommateurs attendent.

La perte de 45 emplois CCRF par an, annoncée en début de quinquennat, sera-t-elle maintenue ou peut-on s'attendre à une prise de conscience de la part de M. Le Maire ? Face à cette situation, nous tenons à vous alerter encore une fois sur la surcharge de travail liée au contrôle de l'import bio et notamment la situation dramatique des agents de la DDPP 76. Sur cette résidence, l'affectation d'un IP sorti d'école ne suffira pas. Cette désorganisation préfigure-t-elle celle qui suivra le BREXIT ?

À l'occasion de la préparation de cette CAP de mutations, de nombreux collègues nous ont interrogés sur les futures modalités de mobilité. Nous relayons ici leurs inquiétudes.

Le groupe de travail sur la nouvelle instruction s'est déjà réuni à deux reprises. L'examen du projet de texte n'étant pas achevé, à quelle date prévoyez-vous une troisième réunion ?

Enfin, les élus SOLIDAIRES demandent que la liste des postes proposés aux Inspecteurs stagiaires soit publiée rapidement.

Réponses de l'administration aux déclarations liminaires.

Evolutions stratégiques de la CCRF :

Mme OUDOT indique qu'un CTPM se réunira le 14 mai prochain. L'ordre du jour sera dédié aux évolutions stratégiques. Il ne s'agira à priori pas d'annonces fortes, mais un point d'étape sera établi par la directrice générale.

Projet de loi fonction publique :

Sur la réforme de la fonction publique et plus précisément sur la question des instances de représentations (CAP, CT, CHSCT). La direction générale suit l'avancée des dossiers. Les textes seront bien sûr appliqués quand ils seront publiés.

Cabinets conseils :

Le recours à des cabinets conseil est un choix de la direction générale. Mme OUDOT précise que l'administration bénéficie de financements externes débloqués par le secrétariat général de Bercy pour ces opérations. Les cabinets conseils ne prendront pas les décisions : ils apportent simplement une force de travail, des références extérieures et des méthodes nouvelles. Les arbitrages seront rendus in fine par la direction générale.

La question de l'accueil consommateur a été abordée dans le dernier GT (cf le compte-rendu publié pour avoir plus de précisions sur le contenu).

Mme OUDOT rappelle qu'il ne s'agit pas de missions d'audit mais de mission de conseil. La mission confiée à Ernest & Young est désormais terminée, les décisions devront être prises dans le respect des agents.

Police de l'alimentation

La « police alimentaire » : elle n'existe pas à ce stade des réflexions. Suite à l'affaire LACTALIS et à la mission parlementaire, M. Le Maire a indiqué que le statut quo en matière de répartition des compétences n'est plus possible. La lettre de mission à destinations des inspections générales des services a été transmise aux organisations syndicales et publiée sur GECI. Mme OUDOT précise que le terme « détachement » qui a été utilisé par M LE MAIRE doit être entendu dans le sens commun du mot et non dans le sens statutaire. Rien n'étant acté à ce stade, il est prématuré de parler de transfert d'agents.

Effectifs :

Mme OUDOT a indiqué maintenir la trajectoire de réduction d'effectif prévue (- 45 par an).
SOLIDAIRES dénonce cet aveuglement.

Mutualisation des SG :

Sur ce point, aucune conclusion n'a été rendue à ce jour et le nombre d'agents transférés n'est pas connu même si des chiffres circulent. Des réunions d'arbitrage seront nécessaires. Concernant la fusion des BOP 333 et 307, le ministère de l'intérieur est volontariste et tout devrait aller très vite.

Petits départements :

Concernant les difficultés rencontrées par les petits sites dans lesquels les effectifs sont de moins en moins nombreux, l'administration privilégie le regroupement des équipes sous un seul encadrant CCRF (IP ou IE bi-départementaux) et non un regroupement des agents. Les difficultés de ces départements sont aussi dues à une diminution du nombre de fonctionnaires et donc à l'éloignement de nombreux services publics. Dans ce contexte, la création de point d'information dans les MSAP (maisons de service au public) à destination des usagers éloignés des nouvelles technologies permet de conserver du service sans forcément devoir y affecter des agents. L'administration considère cette approche pragmatique et devra convaincre les agents.

Situation dans les PED :

Une mission a été diligentée auprès de l'Inspection Générale des Services dans les différents PED pour faire un point de la situation selon les départements. Par la suite, elle pourrait permettre de diffuser les bonnes pratiques mises en place dans certains départements. Concernant spécifiquement la DDPP 76, l'administration souhaite faire un point précis de la situation et de l'organisation. En effet, certains autres départements possédant des PED et traitant un volume semblable à celui du Havre semblent rencontrer moins de difficultés.

SOLIDAIRES souhaite que les moyens humains adéquats soient affectés à cette mission et que les effets du BREXIT sur certains départements soient anticipés.

Procédure Mutation :

Deux groupes de travail se sont tenus sur cette procédure. L'administration doit faire le point sur leurs remontées et déterminer une date pour l'organisation d'un nouveau groupe de travail (qui ne devrait pas se tenir avant septembre). Cependant, ces travaux sur les règles de gestion des mutations à la DGCCRF se télescopent avec le projet de loi sur la fonction publique qui pourrait modifier complètement le champ de compétence des CAP. De ce fait, Mme OUDOT pense qu'il sera peut-être nécessaire de faire évoluer la procédure en plusieurs fois selon le texte de loi, ce qui nécessitera sûrement plusieurs réunions et surtout une application partielle en 2020. Plusieurs points sont encore en suspens concernant les renoncements et les durées de séjour à résidence.

Mme OUDOT a rappelé son intérêt pour la tenue des CAP qui permettent des échanges avec les organisations syndicales en toute transparence, cela sécurise l'exercice des mutations et des promotions des agents.

Liste des postes sortie d'école :

L'administration s'est engagée à fournir la liste des postes aux agents avant la fin de leur scolarité à l'ENCCRF (soit avant le 29 mai).

Postes à profil :

L'administration a déclaré faire peu de fiches de postes hormis pour la centrale et les services à compétence nationale. Dans la plupart des cas, les personnels retenus sont issus de la CCRF ou des corps des attachés. Le recours à des contractuels est très limité (postes sur des sujets pointus du type informatique, remplacement de congés du type congés maternité sur des PED, ...).

Mise à jour des livres des effectifs :

La mise à jour des effectifs se fait une fois par an, après validation de leur intégralité par les CAR. Ce qui, à ce jour, n'est pas encore le cas dans certaines régions. Ceci complique fortement les mouvements des personnels. L'administration avait avancé les dates du pré-dialogue de gestion pour permettre la validation des effectifs avant la tenue des CAP de mutation. Concernant les répartitions selon les grades (A+, A, B et C), l'administration souhaite une mise à jour par les régions. L'indicateur 2P2E, utilisé par les DIRECCTE, semble approprié pour la répartition des effectifs en direction, mais des ajustements sont cependant nécessaires pour maintenir un minimum d'agent.

Référent déontologie :

La référente déontologue a entamé son Tour de France afin de présenter le guide de déontologie. Celui-ci a fait l'objet de 3 réunions mais n'a pas été voté lors d'un CTPM, contrairement aux propos tenus par Monsieur DE GERY en CAP des inspecteurs de janvier 2018. Mme OUDOT a rappelé que le vote en CTPM n'était pas nécessaire. Ce guide devrait prochainement être publié sur GECCI.

SOLIDAIRES déplore le passage en force de l'administration sur ce guide de déontologie et l'absence de dialogue social.

1°/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA CAP DU 28 JUIIN 2018

Le procès-verbal de la séance du 28/06/2018 a été adopté. Cette CAP était consacrée à l'examen des candidatures à l'emploi d'inspecteur expert encadrant au titre de l'année 2018. Toutefois, une précision relative à la mutation d'un agent a été oubliée. Cette omission ayant été constatée trop tardivement, elle fera l'objet d'une mention dans le prochain procès-verbal.

2°/ APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CAP N°2

En janvier dernier, **SOLIDAIRES** avait fait des observations sur le document proposé par l'administration. Depuis, la DG a procédé aux modifications pour présenter le même règlement intérieur aux CAP A, B et C.

Ce règlement a été adopté en séance.

3°/ EXPLOITATION DES TABLEAUX DE MUTATION AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Pour cette campagne de mutation 2019, 189 agents avaient formulé un ou plusieurs vœux de mutation pour 2019.

47 agents ont donc renoncé partiellement ou totalement à leurs vœux.

Ainsi, 25% des personnes ayant fait une demande ont renoncé à 1 ou plusieurs vœux.

Sur 213 vœux exprimés, 43% ont été annulés.

Ces chiffres sont assez stables d'une année sur l'autre.

Au final, 55 mouvements ont été prononcés lors de cette CAP.

Application de la règle des 2 ans sur résidence :

Préalablement aux débats, **SOLIDAIRES** a demandé à Mme OUDOT de ne pas proposer ultérieurement de postes en sortie d'école sur les résidences dont le tableau comporte des agents n'ayant pas eu satisfaction cette année en raison de la règle des 2 ans. A savoir : DDPP69 ; DDPP21 ; DIRECCTE 33 et DDPP33.

La règle des 2 ans a été strictement appliquée pour tous les agents affectés en 2018 et non séparés géographiquement de leurs enfants.

Les mutations prononcées ont fait l'objet d'un envoi dès la fin de la CAP. Cf. mess2019-21 (1)

4°/ DEMANDES DE MUTATION HORS-TABLEAUX

10 demandes de mutation hors-tableaux ont été enregistrées :

- sur des résidences où il existe déjà un tableau (DDPP69, DDCSPP35, DDPP56, DIRECCTE Normandie, DDPP64, DIRECCTE PACA, DIRECCTE Occitanie site C Montpellier, DIRECCTE Ile des France, DIRECCTE Grand-Est site C Strasbourg, DIRECCTE Bourgogne-Franche Comté, DIRECCTE Auvergne-Rhône Alpes)
- sur des résidences sans demande, avant ou après renonciation (DDPP86, DDPP38)
- sur une résidence atypique (DIRECCTE PACA hébergé Pôle C Haute-Garonne).

4°/ QUESTIONS DIVERSES

Commission de réforme

Suite à une question des élus SOLIDAIRES en janvier dernier, la DG devait préparer une fiche d'information relative au fonctionnement des commissions de réforme, à destination des gestionnaires en DDI.

Cette fiche n'étant pas encore rédigée, **SOLIDAIRES** a suggéré qu'un rappel de l'ordonnance 2017-53 soit intégré. Pour mémoire, l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 introduit dans la loi du 13 juillet 1983 un article 21bis qui modifie le régime des accidents de service et des maladies professionnelles applicables aux fonctionnaires :

« est présumé imputable au service tout incident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal, en l'absence de faute personnelle ou toutes autres circonstances particulières détachant l'accident du service ».

Temps partiels non transmis

SOLIDAIRES fait à nouveau savoir que le livre des effectifs n'était pas à jour au niveau de certains temps partiels.

Nomadisme moyens mis à disposition

SOLIDAIRES a souhaité avoir des informations sur le projet d'enquêteur « nomade » et mis en avant qu'il semble paradoxal de vouloir équiper les agents de nouvelles technologies, lorsque l'on constate le mauvais fonctionnement dans de nombreuses directions des réseaux informatiques.

Mme OUDOT reconnaît que les agents travaillent déjà beaucoup à l'extérieur et qu'il leur faut du matériel performant. Les investissements liés au nomadisme doivent être réfléchis, tant en faisabilité, sécurité, qu'en type de matériel (téléphone, tablette, ordinateur portable) ou encore en terme de maintenance à assurer.

Elle pense qu'une des difficultés à surmonter sera d'assurer le fonctionnement du système dans la durée.

Elle conclut que c'est « un beau projet » et que la DG veut avancer sur le sujet.

Pour **SOLIDAIRES**, ce « beau projet » de la DG n'a de sens que

S'il reste des agents à la DGCCRF,

Si la gestion du parc informatique est refondue (gestion par le SICCRF)

Si le budget adéquat est mis en place pour maintenir ce matériel en fonctionnement

Liste complémentaire du concours interne d'inspecteur

L'exploitation de la liste complémentaire ne se fera que si nécessaire.

Calendrier des CAP

La CAP de promotion B en A, devrait se réunir la 1^{ère} semaine d'octobre.

Attention, avec les nouvelles modalités de gestion, les directeurs doivent donner leur avis au 30 juin. Les résidences ouvertes aux promotions seront donc communiquées en mai ou juin.

La prochaine CAP de (nomination des inspecteurs experts) n'est pas encore programmée.

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par :

Natacha GAUDEVIN – DDPP Puy de Dôme – 04 43 57 10 83
natacha.gaudevin@puy-de-dome.gouv.fr
Anne-Marie ROBUSTI - DDCSPP Hautes-Alpes - 04 92 22 22 41
anne-marie.robusti@hautes-alpes.gouv.fr
Grégory CUQ - DDCSPP Tarn et Garonne - 05 63 21 18 23
gregory.cuq@tarn-et-garonne.gouv.fr
Estelle MERLIN – DIRECCTE Grand-Est – 03 88 14 32 49
Estelle.merlin@directe.gouv.fr